

9-10 EDOUARD VII, A. 1910

observer qu'il n'a jamais fait une plainte quelconque à la commission sur l'un quelconque des ingénieurs, et il n'a jamais fait à la commission même une allusion qu'il eût commencé à perdre confiance en l'un quelconque des ingénieurs de son personnel. M. Lumsden occupait un bureau à Ottawa avec la commission, et il semble extraordinaire que le premier mot de plainte qu'il ait formulé contre ses ingénieurs soit venu dans sa lettre de démission. Il a lui-même attribué sa perte de confiance au personnel des ingénieurs à ce qu'il a vu et entendu lors de la tournée d'inspection qu'il a faite en compagnie de M. Schreiber et de M. Kelliher qui sont allés avec lui pour effectuer un arbitrage aux termes des stipulations du paragraphe 7 de la convention intervenue entre la commission et le chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique, à laquelle il va falloir référer encore. Mais M. Lumsden, dans sa lettre du 24 septembre 1907 (pièce 8, p. 103), a dit qu'il n'était pas satisfait de sa position d'ingénieur en chef, pour le motif que la commission différait d'une corporation ordinaire de chemin de fer, vu que ses pouvoirs étaient limités par la loi, et elle n'avait pas la même liberté d'action pour faire face aux difficultés quand elles se sont présentées dans l'exécution des travaux; que ses appointements étaient insuffisants, et que la grandeur du travail lui entraînait de l'ennui et de l'embarras. Dans cette lettre, M. Lumsden dit:—

Personnellement, je trouve que les affaires sous une commission du gouvernement, dont les pouvoirs sont limités par la loi sont si différentes de ce qu'elles avaient été antérieurement sous une corporation qui pouvait agir d'après sa propre initiative et prendre la responsabilité de faire dans les contrats les modifications que je suggère actuellement justement dans les difficultés que nous éprouvons actuellement dans le district "F" que, à moins qu'il ne puisse y être apporté remède, l'ennui et les embarras qui se rattachent à ma position actuelle sont plus que je ne puis endurer, surtout vu que les appointements ne sont pas proportionnés à la responsabilité qui s'en suit.

Il est difficile pour votre comité de présenter dans une forme succincte la substance de la preuve faite à propos de la tournée d'inspection de M. Lumsden et des autres arbitres où il dit qu'il a acquis les informations qui l'ont porté à démissionner. Il a été nommé avec l'ingénieur en chef du Grand-Tronc-Pacifique et M. Schreiber pour faire l'arbitrage de certaines divergences d'opinion au sujet des coupes qui avait été spécialement indiquées dans les lettres de M. Woods. Toute leur tournée d'inspection dans le district "F" a duré du 22 mai au 5 juin 1909; et d'après la déposition de M. Lumsden lui-même son inspection paraît avoir été du caractère le plus passager et le plus superficiel. Il y avait des centaines de coupes de roc, dont plusieurs avaient pris de six à quinze mois à se faire et où le classement avait été fait sur le terrain par les ingénieurs résidents qui avaient réellement vu la matière enlevée de semaine en semaine; et M. Lumsden, après avoir passé dans une coupe, dont les pentes avaient naturellement subi des changements considérables, ainsi que l'expliquent les nombreux ingénieurs interrogés devant le comité, s'est chargé sur une simple conjecture de condamner le classement originaire et de déterminer ce qu'il aurait dû être. La méthode d'opérer, suivant M. Lumsden, a été que M. Kelliher et lui feraient la moyenne de leurs conjectures, et, s'ils en venaient à ne pas s'entendre là-dessus, ils ont demandé à M. Schreiber de leur donner son opinion et les notes de l'agenda de M. Lumsden représentaient en règle générale ce que, ainsi qu'il le déclare lui-même, il "était éventuellement disposé à accorder", (p. 368).

Les ingénieurs du terrain non seulement n'ont pas été invités à donner des explications de leur travail, mais on leur a donné à entendre qu'il n'y avait pas besoin d'explications. Sur ce point, la déposition de M. Lumsden est dans les termes qui suivent (p. 455):—

Q. Je crois que vous nous avez déjà dit qu'il a été intimé à M. Poulin que l'on ne voulait pas qu'il intervînt, qu'il n'était pas permis aux ingénieurs de ne rien dire?—R. Il ne devait pas y avoir de discussion sur le travail.

Q. C'était là le plan?—R. Oui.